

Certification Haute Valeur Environnementale



La **certification environnementale** des exploitations agricoles est la reconnaissance des exploitations volontaires et engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle est axée autour de **4 thématiques** : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et de la ressource en eau.

La certification environnementale est composée de 3 niveaux d'exigences :

- Le niveau 1 correspond au respect de la réglementation environnementale, prérequis obligatoire pour accéder à l'un des niveaux suivants
- Le niveau 2 porte sur une obligation de moyens répartis en 16 exigences sur les 4 thématiques
- Le niveau 3 correspond à une obligation de résultats sur ces mêmes thématiques. Le niveau 3 permet la certification HVE.

Terraé dispose d'une équipe d'**auditeurs confirmés** et de **méthodes de certifications éprouvées** pour proposer les évaluations correspondantes aux différents niveaux proposés.



Pourquoi obtenir une certification ?

La certification HVE est la réponse à la demande croissante des consommateurs pour une alimentation issue d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Elle permet de reconnaître les efforts du monde agricole qui cherche à adopter des démarches respectant la nature dans son ensemble et de :



Favoriser la biodiversité

Les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont largement présents sur l'exploitation



Respecter de l'environnement

Atteste la diminution des pratiques agricoles pouvant exercer une pression sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages)



Avoir de bonnes pratiques

La valeur de votre travail et la qualité de vos produits sont reconnues en mettant en avant vos bonnes pratiques



Terraé, notre certification HVE

Choisir Terraé, c'est l'assurance de travailler avec un organisme de certification à taille humaine et de profiter des avantages suivant :

- **La formation de nos experts** : nos équipes sont continuellement formées aux nouvelles réglementations
- **Une veille réglementaire à jour** : Terraé est impliquée dans les réunions d'informations sur les évolutions de la réglementation
- **La proximité** : nous avons une équipe dédiée, à l'écoute de vos besoins et de vos ambitions

Certification Haute Valeur Environnementale



Les étapes de la certification

